



SEP 21 1994

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Industry,
Science and Technology for:

CATEGORY OF DEVICE:

Electronic Overhead Scale

APPLICANT / REQUÉRANT:

Mettler-Toledo Inc.
735 Toledo Court, P.O. Box 5088
Burlington, Ontario
L7R 3Y8

MODEL(S) / MODÈLE(S):

MO 9410

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du ministre de
l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, pour:

CATÉGORIE D'APPAREIL:

Bascule sur rail aérien électronique

MANUFACTURER / FABRICANT:

Mettler-Toledo Inc.
735 Toledo Court, P.O. Box 5088
Burlington, Ontario
L7R 3Y8

RATING / CLASSEMENT:

2 500 kg OR/ou 5 500 lb

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of the principal features only.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is an electronic overhead track scale that, when interfaced to an approved and compatible indicator, becomes a weighing system.

A section of an existing or new monorail system is removed. Two weigh modules, each comprising a 10 000 lb capacity shear beam load cell and a mounting base, are installed on the "dead" rails. Two load cell modules, one with a fixed pin support and one with a 2-directional support, are installed on either end of the "live rail".

Axial movement is restricted by the design of the load cell mounts; lateral movement is restricted by four live rail guide clips, installed on both sides, and either end, of the dead rails.

The live beam consists of a 7 foot length of S310 x 47 (5" flange, 2" high, 47 kg/m).

The device herein listed was previously listed on Notice of Conditional Approval AM-4626T.

EVALUATED BY:

Michel Létourneau
Complex Approvals and Calibrations Technologist
Tel. (613) 952-0663

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'une bascule sur rail aérien électronique qui, lorsqu'elle est reliée à un indicateur approuvé et compatible, forme un ensemble de pesage.

Une section d'un nouveau rail ou d'un rail en service est déposée et deux modules de pesage comprenant chacun une cellule de pesage de cisaillement, d'une capacité de 10 000 lb et un socle sont installés sur les rails "fixes". Deux modules de cellules de pesage, soit un comportant une suspension à pointe fixe et l'autre, une suspension bidirectionnelle, sont installés à l'une ou l'autre des extrémités du "rail de pesage".

Le déplacement axial est restreint par la conception des supports des cellules de pesage et le déplacement latéral est limité par quatre crapauds de guidage de rail de pesage installés des deux côtés et à l'une ou l'autre des extrémités des rails fixes.

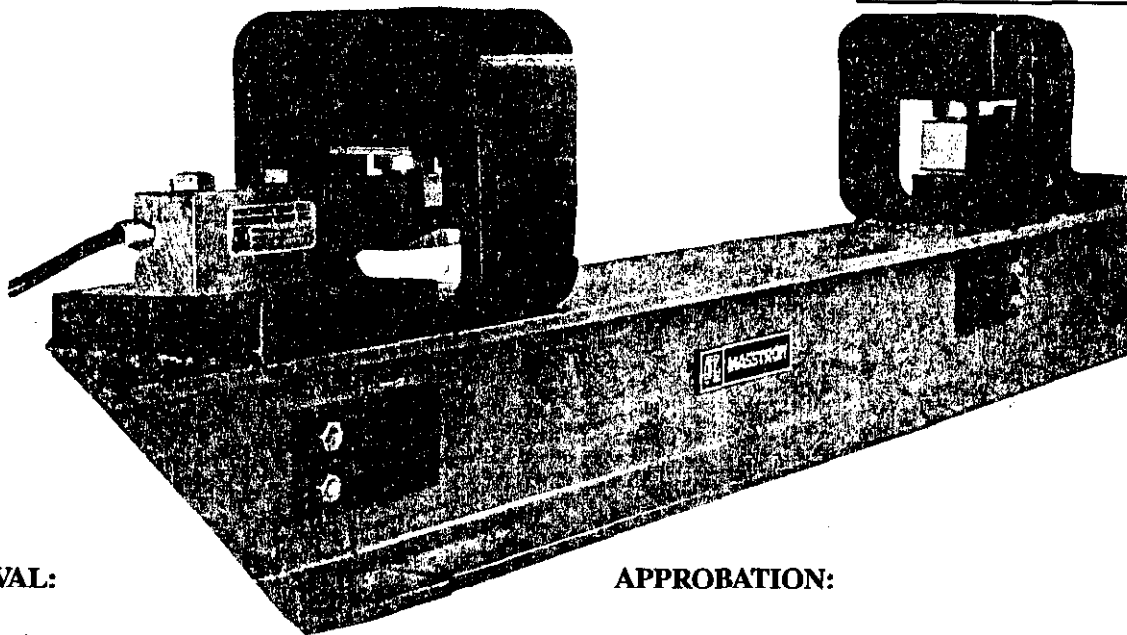
Le rail de pesage est constitué d'une poutre de 7 pieds de longueur S130 x 47 (semelle de 5", 2" de hauteur, 47 kg/m).

L'appareil énuméré dans le présent avis figurait préalablement sur l'avis d'approbation conditionnelle AM-4626T.

ÉVALUÉ PAR:

Michel Létourneau
Technologue en approbation complexes et étalonnage
Tel. (613) 952-0663

AM-4626

**APPROVAL:**

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation and manner of use of trade devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Industry Canada.

D. W. Morgan

Manager,
Weights and Measures Laboratories

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation, et l'utilisation commerciales des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquages sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local d'Industrie Canada.

Date:

Gérant,
Laboratoires des Poids et mesures